

NOVEMBRE 2004

LABBEVILLE

B.I.M N° 24
Bulletin d'Informations Municipales

1944 / 2004

COMMEMORATION DU 60^{ème} ANNIVERSAIRE
DE LA LIBERATION



Labbeville le 28 août 2004

Le mot du Maire

Ce dernier trimestre voit se préciser plusieurs chantiers importants pour la commune :

ASSAINISSEMENT :

Assainissement collectif : une visite de stations d'épuration innovantes adaptées aux besoins et budgets des petites collectivités va nous permettre de préciser notre choix.

Assainissements individuels : l'étude à la parcelle étant terminée, une réunion publique est prévue un samedi de décembre avec la participation du président du Syndicat intercommunal d'assainissement autonome et le Moulin de Lucy.

PLAN LOCAL D'URBANISME :

La dernière réunion du 11 octobre dernier nous a permis de présenter aux Personnes Publiques (Etat, P.N.R., Chambre d'Agriculture, Conseil Régional, Conseil Général) le dispositif réglementaire qui va permettre de traduire le projet communal.

Les enjeux du PLU portent sur un développement maîtrisé du village (c'est-à-dire à l'intérieur des limites du site urbanisé tel qu'il existe aujourd'hui) dans le respect des caractéristiques de village rural de fond de vallée inséré au sein d'un vaste plateau agricole et en préservant et valorisant sa richesse environnementale et patrimoniale.

Concrètement : La commune ne disposait d'aucun document d'urbanisme opposable. Le PLU consiste donc dans un découpage du territoire communal en plusieurs zones :

- zone agricole
- zone verte à vocation forestière
- zone naturelle d'intérêt paysager primordial
- zone naturelle d'intérêt paysager majeur
- zone naturelle d'intérêt écologique
- zone urbaine
- zone urbanisable

Toutes ces zones sont rassemblées sur une carte. L'établissement de celle-ci tient compte des contraintes hydrologique et géologique (inondations et coulées de boue potentielles) ; chaque zone aura ses propres contraintes et un règlement permettra de savoir ce que l'on pourra ou ne pourra pas faire.

Prochaine étape : enquête publique avec exposition (1^{er} semestre 2005) et suite au rapport du commissaire enquêteur, modifications éventuelles du PLU.

Lyne RENARD

DETERIORATION DE L'EGLISE

Nous avons découvert avec consternation que le bas du porche de l'église (piliers, marches et soubassements) avait été recouvert d'une couleur ocre.

Une plainte a été déposée en gendarmerie.

L'enquête a révélé que l'origine de cette couleur était un produit destiné à détruire les mousses alors que dans un premier temps, nous avons pensé à un acte de vandalisme.

Même dans un but d'entretien, il ne peut être toléré qu'une personne se permette d'intervenir de son plein chef sur les monuments ou les bâtiments communaux, sans se préoccuper des effets réactifs d'un produit chimique sur un matériau ancien.

Même si les effets de celui-ci s'estompent, il est absolument interdit de prendre de telles initiatives sans l'autorisation de la mairie sous peine de poursuites.

La procédure suit donc son cours.

Lyne RENARD

ETAT CIVIL

DECES

Le 21 décembre 2003 Roger LANGLASSE

Toutes nos sincères condoléances à la famille.

MARIAGES

Le 14 février 2004 Antoine COTTIN avec Valérie BAHIER

Le 25 septembre 2004 Jean Baptiste LENNES avec Sandrine COCHET

Tous nos vœux de bonheur aux nouveaux époux.

NAISSANCES

| | | |
|--------------------|------------------|--------------|
| Le 11 février 2004 | Thomas PEPIN | à Paris |
| Le 9 avril 2004 | Sidonie COTTIN | à Labbeville |
| Le 8 mai 2004 | Leelou FABREGUES | à Beaumont |
| Le 19 juin 2004 | Jeanne GUENEE | à Pontoise |
| Le 15 juillet 2004 | Léanne LAGACHE | à Pontoise |
| Le 3 août 2004 | Camille CAMUS | à Pontoise |

Félicitations aux parents et tous nos vœux de prospérité aux bébés.

UNE NAISSANCE A LABBEVILLE !



Sidonie COTTIN - le 9 avril 2004



UNE NAISSANCE... TROIS MEDAILLES DU TRAVAIL

Tellement pressée de faire la connaissance de ses parents et de découvrir le monde, la petite Sidonie n'a pas laissé le temps à sa maman de se rendre à la maternité. C'est ainsi qu'elle est née le 9 avril dernier à Labbeville.

Cela n'était pas arrivé depuis 36 ans, la dernière naissance enregistrée dans le village datant d'août 1968.

Nous lui avons souhaité la bienvenue autour d'un pot organisé dans la salle de la mairie.

Cela a également été l'occasion pour Madame le Maire de remettre 2 médailles du travail :

- la médaille d'or à Monsieur Jacques BLECOT
- la médaille d'argent à Madame Elisabeth MORELLE

Madame Nicole CARPENTIER recevra elle aussi prochainement la médaille d'argent.



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU
10 FÉVRIER 2004

L'an deux mille quatre, le 10 février à vingt heures, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Marc GIROUD, Président.

PRÉSENTS : Colette TERNON, Jean-Pierre MANTEAUX (Arronville); Joël LE MORVAN, Jean Michel SARI (Berville); Gérard CLAUDEL, Jean-Pierre BORGES (Ennery); Juliette PELLE-MACHET, Didier DOMY (Epiais-Rhus); Annie POUCKET, Christophe BOUDET-CLERIN (Génicourt); Jean-Marc BENJAMIN, Patrick DE MONTIS (Hédouville); Nicole CLOAREC, Alain SINGEOT (Hérouville); Lyne RENARD, Alain GOISNARD (Labbeville); Pascal DUQUESNE, Jacques TOURNAIRE (Livilliers); Henri JALLET (Menouville); Philippe GUEROULT, Jean Louis RENOULT (Nesles-la-Vallée); Marc GIROUD, Christian LE SAGE (Vallangoujard).

ABSENT : un représentant de MENOUVILLE.

Assistaient également à la séance : Mathieu LAURENT (Ennery); Derry METAIS, Monique PANNETRAT (Génicourt); Bruno PERNICENI (Nesles-la-Vallée).

Monsieur Christophe BOUDET-CLÉRIN est désigné secrétaire de séance.

| | |
|-------------------------------------|----|
| Effectif du Conseil communautaire : | 24 |
| Présents : | 23 |
| Votants : | 23 |

Voirie d'intérêt communautaire

Philippe GUÉROULT, Vice-président, présente les résultats de l'analyse de l'état de la voirie réalisé par le groupe de travail, ainsi qu'une évaluation du coût de son entretien, en formulant plusieurs hypothèses sur le niveau des interventions nécessaires.

Le Président précise que dès que les voiries auront été déclarées communautaires, les communes ne devront, ni ne pourront plus y intervenir. La responsabilité relative à l'entretien de ces voiries sera totalement portée par la Communauté. Pour cette raison, il estime qu'il conviendra de prioriser, du moins dans un premier temps, la sécurisation du revêtement de ces voiries (en bouchant les trous, toujours susceptible d'être à l'origine d'accidents).

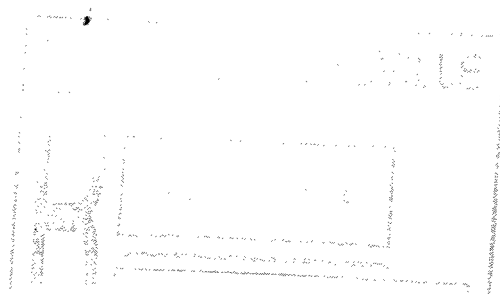
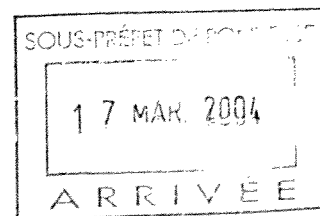
DÉLIBÉRATION

Le Conseil décide à l'unanimité de désigner comme « voiries d'intérêt communautaire » les voies reliant entre elles les communes de la Communauté, ou une commune de la Communauté et une commune extérieure, en dehors des panneaux d'entrée de village.

Fait et délibéré, le 10 février 2004

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE LA VALLÉE DU SAUSSERON
En Mairie de VALLANGOUJARD 95810

Le Président
Marc GIROUD



COMMUNE DE LABBEVILLE
CONSEIL MUNICIPAL

**EXTRAITS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 SEPTEMBRE 2004**

Le treize septembre deux mille quatre à dix huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Lyne RENARD, Maire,

Etaient présents : Mme Lyne RENARD, Mrs Jean-Marie DELIEGE, Alain GOISNARD, , Pierre-Yves LE GALLOU, Jean-Marc LARSONNIER, Michel RICHARD, Yves SALESSY, Mme Françoise NEU, Mme Annie LE BLEVEC

Absent excusé : Mr Jean-Claude LENNES ayant donné pouvoir à madame Lyne RENARD

Absent : Mr Philippe LAVALLETTE

Secrétaire de Séance : Mr Yves SALESSY

Lecture faite du précédent procès verbal du 2 juillet 2004 qui est accepté, tous les membres présents ont signés.

ACQUISITION D'UN TRACTEUR/TRAVAUX DE REPARATION DE L'EPAREUSE

Plusieurs hypothèses ont été étudiées pour remplacer le tracteur RENAULT 551 7451 notamment la sous-traitance de travaux tels que fauchage des talus, salage des routes communales pendant la période hivernale, ..., ou l'achat de matériel de motoculture (le matériel tel que la bennette, l'épareuse, ou l'épandeur à sel ne pouvait s'adapter à ce type de matériel)

Madame le Maire au vu des différentes propositions de réparation très coûteuses du tracteur RENAULT 551 7451 en raison de sa vétusté (30 ans), des travaux importants à engager mais aussi de son état ne répondant plus aux normes de sécurité.

PROPOSE au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur l'achat d'un nouveau tracteur suivant proposition retenue par la commission de travaux .

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

➤ **ACCEPTE** les devis des établissements DANTAN à Génicourt,

1°) Devis pour l'achat d'un Tracteur RENAULT 56 CV (ece R24) pour 3236 cm³ pour un montant H.T. de 18,026,76 € (21.560,00 € TTC)

2°) Devis pour réparation de l'épareuse NICOLAS M3600 d'un montant H.T de 1.067,70 € (1.276,97 €)

Les dépenses seront inscrites au budget 2004 pour achat du tracteur art 2158, pour la réparation de l'épareuse art. 61558

VIREMENTS DE CREDITS DECISION MODIFICATIVE N° 2 –BUDGET 2004-

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,
EST FAVORABLE au virement de crédits suivant :

Pour financement du tracteur compte 2158

| | |
|---------------------------------------|-------------|
| Prendre sur les comptes : 2151 | 1.500,00 € |
| 2183 | 1.000,00 € |
| 2111 | 12.810,00 € |

REALISATION D'UNE CHARTE PAYSAGERE PLURICOMMUNALE PAR LE SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU P.N.R.V.F

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **EST FAVORABLE** à la réalisation d'une charte paysagère pluricommunale avec la commune de FROUVILLE (Lot n° 1)
- **DECIDE** de confier au syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional du Vexin français la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de cette charte paysagère pluricommunale.

PARTICIPATION COMMUNALE A L'OPERATION DE LOGEMENTS LOCATIFS CONVENTIONNES DANS L'IMMEUBLE COMMUNAL SITUE AU 25 GRANDE RUE

Par délibération du 7 février 2003, la commune de Labbeville a approuvé le principe de réalisation d'une opération de logements locatifs conventionnés dans l'immeuble communal situé au numéro 25 de la Grande Rue. Suite aux différents entretiens et réunions tenues avec le Service Habitat Logement de la DDE du Val d'Oise, concernant le financement de l'opération, une participation de la commune pour un montant de 15.000 € est sollicitée pour le bon équilibre financier de l'opération.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **AUTORISE**, pour le bon équilibre financier de l'opération, l'engagement des 15.000 € sollicités par le service habitat logement de la DDE du Val d'Oise.
- **DECIDE** d'inscrire ce montant au budget 2005 de la commune art. 231

ADHESION AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE POUR LA GESTION DE LA FOURRIERE DU VAL D'OISE

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à la majorité des membres présents,
(9 voix pour et 1 voix contre)

- **ACCEPTTE** l'adhésion de la commune au syndicat intercommunal à vocation unique pour la gestion de la fourrière du Val d'Oise (pour la partie uniquement fourrière) dans l'hypothèse où la Communauté de Commune de la Vallée du Sausseron ne prendrait pas à sa charge l'adhésion à ce syndicat de l'ensemble des communes.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DU VAL-D'OISE

CABINET

Sécurité Routière

Cergy-Pontoise, le 27 OCT. 2004

LE PREFET DU VAL D'OISE

à

Monsieur le Président du Conseil Général
Mesdames et Messieurs les Maires
Messieurs les Présidents de Communauté d'Agglomération
Mesdames et Messieurs les Présidents de Communauté de Communes

objet : Expérimentation nationale conduisant à l'allumage des feux de croisement, le jour, à compter du 31 octobre 2004.

Monsieur Rémy HEITZ, délégué interministériel à la sécurité routière, vient d'appeler mon attention sur la décision du gouvernement prise lors du dernier Comité Interministériel de la sécurité routière en date du 7 juillet 2004, visant à conduire une expérimentation nationale sur l'utilisation des feux de croisement, le jour. Il s'agit, en effet, d'une mesure importante en matière de sécurité pour les usagers de la route puisqu'elle permet d'améliorer la détection et l'identification des autres véhicules et d'éviter, dans un certain nombre de cas, l'accident ou d'en réduire la gravité.

L'allumage des feux, le jour a été expérimenté dans le département des Landes en juin 1999 et en dépit de ses limites en terme d'étendue et de médiatisation, les résultats se sont révélés très positifs.

Les différents pays ayant mis en œuvre cette mesure, à titre obligatoire ou sous forme incitative, obtiennent des résultats éloquentes en nombre de vies sauvées. Le gain attendu pour la France est évalué entre 5 à 8 % du nombre des tués et de 3 à 13 % des blessés.

L'expérimentation nationale débutera le 31 octobre prochain, lors du passage à l'heure d'hiver, hors agglomération et sous forme d'une recommandation aux usagers. Une évaluation sera conduite en continu pendant cette période afin de mesurer l'évolution de l'opinion des français, le taux d'application de la mesure et les effets sur l'accidentologie pour les différentes catégories d'usagers de la route.

Pour que cette mesure soit efficace et comprise par tous, une vaste campagne de communication sera lancée à la télévision et à la radio. Des dépliants accompagneront ce message et des informations seront également disponibles sur le site Internet de la sécurité routière.


Christian LEYRIT

AIDE MENAGERE A DOMICILE
AUX PERSONNES AGEES
Mairie de Nesles la Vallée
95690 NESLES LA VALLEE
Tél. : 01.34.70.66.06

AIDE MENAGERE A DOMICILE AUX PERSONNES AGEES

Aider par la présence

Vivre chez soi..... Garder ses repères ... Entretenir son domicile ... Maintenir des liens sociaux... Poursuivre ses activités... Etre accompagné dans ses déplacements... Compter sur un soutien moral... Ne pas se sentir seul.... Telles sont les aspirations qui peuvent être celles de chacun d'entre nous ; retraité ou actif. Nous cherchons tous, à un moment donné, pour soi ou pour un proche, une aide pour mieux vivre à domicile. Depuis 1972, l'Association d'aide ménagère à domicile répond à ces attentes.

Cette association indépendante, gérée par une petite équipe de bénévoles assistée d'une secrétaire salariée, assistent les personnes âgées de NESLES, LABBEVILLE, HEDOUVILLE, FROUVILLE, VALMONDOIS et BUTRY dans les tâches quotidiennes (ménage, repassage, courses, soins de toilette, préparation de repas...).

Dans le but d'entretenir de bonnes relations entre l'aide ménagère mise à disposition et son client, il convient de ne pas oublier que les aides ménagères ne sont pas de simples femmes de ménage. Leur travail est bien souvent ingrat et très peu reconnu. Leur rôle est d'apporter un soutien physique et moral à une personne en difficulté, en l'absence de la famille éloignée ou accaparée par son activité professionnelle. Elles assurent, par leur présence quotidienne pour certaines personnes âgées, un lien social entre nos aînés et la vie sociale de nos villages.

Le service est normalement assuré du **Lundi au Vendredi**. Les **Samedis et Dimanches** ne sont inclus qu'en cas de nécessité déterminé par l'état de santé de la personne bénéficiaire et son âge.

Notre association emploie actuellement 16 aides ménagères à temps partiel. Elle assurent environ 10 000 heures de travail annuellement. Les revenus de l'association sont constitués par :

- La participation de la personne âgée bénéficiaire en fonction de ses retraites,
- La participation de la caisse de retraite,
- Une aide des communes via leur CCAS afin d'équilibrer les comptes.

N'hésitez pas à vous renseigner. Toutes les personnes susceptibles d'avoir recours à ce service peuvent prendre contact avec le secrétariat de la mairie qui les mettra en relation avec notre association .

Le Président :
J. PIERENS

COLIS DES ANCIENS

Comme chaque année, les membres du C.C.A.S. rendront visite aux anciens du village : à cette occasion, un colis sera distribué pour les fêtes de Noël.

La Municipalité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse Agence des Hauts de Seine et du Val d'Oise Immeuble Ordinal Rue des Chauffours 95002 CERGY

Objet: Démarches en cas de décès

Votre conjoint(e) était retraité(e) de la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse

Vous devez signaler le décès à la

CNAV
75951 PARIS Cédex 19

en adressant **un bulletin de décès** sans omettre de préciser **le numéro de sécurité sociale de votre conjoint(e)**

Si vous souhaitez une étude de vos droits veuvage, indiquez-nous :

- ✓ votre nom (**pour les femmes : nom de jeune fille et nom marital**)
- ✓ votre prénom
- ✓ **votre numéro de sécurité sociale** (ou date et lieu de naissance)
- ✓ votre adresse , votre numéro de téléphone éventuel

un technicien prendra contact avec vous.

Informations retraite CNAV ☎ 01 40 37 37 37 ou www.retraite.cnav.fr

Contact presse : SYLVIE LAMORT - ☎ : 01.55.45.56.51 - Fax : 01. 55.45.56.98
e-mail : sylvie.lamort@cnav.fr

INFORMATIONS DIVERSES

INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

Les personnes désirant s'inscrire sur la liste électorale 2005 sont invitées à se présenter à la mairie

avant le 31 décembre 2004
dernier délai.

Pour s'inscrire, il faut se munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

La radiation sur la liste électorale de l'ancien domicile se fait automatiquement lors de la nouvelle inscription.

Seules les inscriptions pour les jeunes ayant atteint l'âge de 18 ans avant le 28 février sont automatiques.

RECENSEMENT MILITAIRE GARCONS ET FILLES

Tous les jeunes de nationalité française atteignant l'âge de 16 ans doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile dans le mois de leur 16^{ème} anniversaire ; cette démarche peut être accomplie par leur représentant légal.

Pour cela, il faut se munir du livret de famille et de la carte nationale d'identité.

Une attestation de recensement sera remise au jeune ; ce document est indispensable pour être convoqué à la journée d'appel de préparation à la Défense. Il est également nécessaire à la constitution des dossiers de candidatures aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

Cette attestation sera aussi demandée aux jeunes lors de l'inscription sur les listes électorales.

Attention : aucun duplicata n'est délivré.

PETITE ENFANCE

La Communauté de Communes de la Vallée du Sausseron se penche toujours sur le sujet afin de trouver les meilleures solutions.

RENTREE SCOLAIRE 2004/2005

Cette année, l'école de Labbeville accueille les élèves de 4 classes répartis entre deux enseignantes de la manière suivante :

Mme CAFIN : petite, moyenne et grande sections ;

Melle MACE à laquelle nous souhaitons la bienvenue : cours préparatoire.

ENTRETIEN ET ABORDS DES PROPRIETES

Pour des raisons de sécurité et par respect du voisinage, nous vous rappelons que chacun d'entre nous se doit d'entretenir les abords de sa propriété, trottoirs et talus compris.

A certains endroits dans le village, l'élagage devient une nécessité urgente :

un courrier de rappel sera envoyé aux personnes concernées.

RELATIONS DE VOISINAGE

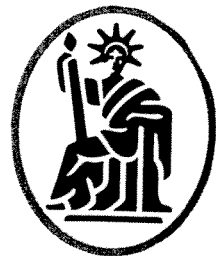
Pour tout problème et afin d'éviter des procédures toujours pénibles, il est possible de téléphoner à la Cour d'Appel de Versailles au **01 39 49 67 89**

pour prendre contact avec le conciliateur de justice nommé dans le canton de la Vallée du Sausseron.

ASSAINISSEMENT

Dans le but de pouvoir commencer les travaux au printemps 2005, une déclaration d'intérêt général est programmée avant la fin de l'année ; la date prévue mi-décembre ne nous a toujours pas été confirmée.

Dès que possible, une note d'information pour vous communiquer la date sera distribuée dans vos boîtes à lettres.



CE QU'IL FAUT SAVOIR...

PAR LES NOTAIRES DE LA COUR D'APPEL DE VERSAILLES

DECLARER VOTRE LOGEMENT INSAISSISSABLE

La loi du 1^{er} Août 2003 permet à l'entrepreneur individuel de déclarer insaisissable sa résidence principale.

Les personnes intéressées

Les entrepreneurs individuels, les artisans, les agriculteurs dès lors qu'ils sont immatriculés en tant que personnes physiques à un registre de publicité légale à caractère professionnel.

Les biens intéressés

La résidence principale et elle seule, dont les personnes énumérées ci-dessus sont propriétaires.

Les dettes concernées

Celles nées de l'activité professionnelle à compter de la publication à la conservation des hypothèques de la déclaration d'insaisissabilité.

La déclaration à faire

Cette déclaration appelée « DECLARATION D'INSAISSABILITE » **doit être reçue par un notaire**, à peine de nullité.

Elle nécessite une publication à la conservation des hypothèques et diverses autres formalités effectuées par le notaire.

Les effets de la déclaration

La résidence principale de l'entrepreneur ne peut plus être saisie et vendue aux enchères publiques à la demande des créanciers professionnels auxquels la déclaration est opposable.

Consultez votre notaire, il vous apportera toutes les précisions nécessaires.

JUILLET 2004

1944/2004

*60^{ème} anniversaire de la libération
du canton du Sausseron
et des villes de l'Isle-Adam et Parmain*

Le samedi 28 et le dimanche 29 août différentes manifestations ont été organisées dans le canton.

Le samedi, vers 15 heures, les labbevillois ont pu assister à l'arrivée du convoi militaire venant de Vallangoujard. Une cérémonie s'est déroulée au monument aux morts et après l'allocution du 1^{er} maire adjoint, Monsieur Delière, un pot a été offert par la municipalité à tous les participants ainsi qu'aux villageois venus nombreux ; d'ailleurs, d'anciens habitants de Labbeville étaient présents pour participer à cette journée du souvenir.

Le convoi est ensuite reparti en direction de Frouville et d'Hédouville.

Nous tenons à préciser que nous sommes désolés pour les riverains de Biard qui s'attendaient à voir le convoi passer devant chez eux ; nous n'avons reçu aucune précision sur le trajet établi par l'association Liberty Jeep de l'Isle-Adam.

Nous remercions tous les participants.



ARRIVEE DU CONVOI MILITAIRE A LABBEVILLE



EXPOSITION DE VEHICULES MILITAIRES



CEREMONIE AU MONUMENT AUX MORTS

FETE CANTONALE DU 12 SEPTEMBRE 2004

VALLANGOUJARD / HAMEAU DE MEZIERES



Olympiades Inter-Villages
Baby-Foot humain - Auvers-sur-Oise contre Labbeville



Jeu des maires
Labbeville : Monsieur GOISNARD et Madame RENARD

GROUPEMENT DE GENDARMERIE DU VAL D'OISE

MESSAGE D'INFORMATION DE LA BRIGADE DE PARMAIN

Depuis le 1^{er} septembre 2004, la brigade territoriale autonome de Parmain a une nouvelle zone de compétence comprenant les communes de Parmain, Champagne S/ Oise, Nesles la Vallée, Ronquerolles, Labbeville, Frouville et Hédouville.

Ses nouveaux bureaux seront situés à PARMAIN, au 71 rue du Maréchal Foch fin 2004. Ils seront ouverts en semaine de 8h à 18h sans interruption et de 9h à 12h et de 15h à 18h le dimanche et les jours fériés.

En dehors des ces horaires, les urgences seront traitées aux bureaux de L'ISLE ADAM, 9 rue Bergeret (adresse inchangée).

val
d'oise 
le département



*Les Journées
de l'Arbre*

13 au 25 novembre 2004

www.valdoise.fr